

## CL 174/3 Annexe 2

### *Extraits des rapports de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (1<sup>er</sup>-7 juillet 2023) et de la 172<sup>e</sup> session du Conseil (24-28 avril 2023) concernant les décisions et indications relatives au Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et au Programme de travail et budget 2024-2025*

#### **I. Extrait du rapport de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (1<sup>er</sup>-7 juillet 2023) Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025**

##### **Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025<sup>1</sup>**

55. La Conférence a examiné le Plan à moyen terme (PMT) (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget (PTB) 2024-2025, les observations et recommandations formulées par le Conseil à sa 172<sup>e</sup> session, les Annexes web 11 et 12 ainsi que les informations complémentaires fournies par le secrétariat dans les Notes d'information 1, 2 et 3.
56. La Conférence s'est félicitée de l'esprit de coopération qui a prévalu entre les membres et qui a permis de mener à bien les délibérations sur le montant du budget pour 2024-2025.
57. La Conférence a remercié le Président indépendant du Conseil d'avoir organisé une série de consultations informelles en amont de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence, durant lesquelles les membres ont examiné différents éléments du PTB 2024-2025.
58. La Conférence a insisté sur les avantages qu'il y avait à organiser des réunions informelles avec les membres pendant le processus de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats pour éclairer et faciliter l'élaboration du programme de travail et budget et suivre son avancement, tout en reconnaissant l'importance du Calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs dans le cadre des systèmes réformés de programmation, de budgétisation et de suivi fondé sur les résultats, établi dans les Textes fondamentaux.
59. La Conférence a réaffirmé les conclusions et recommandations que le Conseil a formulées à sa 172<sup>e</sup> session concernant le PMT (révisé) 2022-2025 et le PTB 2024-2025.
60. La Conférence a demandé à la Direction de trouver des possibilités d'économies et de gains d'efficacité dans le PTB 2024-2025 qui est proposé, et de fournir des renseignements sur ces économies et gains d'efficacité par la voie des mécanismes prévus à cet effet, notamment en présentant au Conseil en décembre 2023, par l'intermédiaire du Comité financier, des propositions d'ajustements à apporter au PTB 2024-2025 concernant sa mise en œuvre, et a demandé par ailleurs à la Direction de définir un plan financier à plus long terme pour trouver d'autres mesures d'efficacité et se pencher sur l'équilibre entre les contributions ordinaires et volontaires.
61. La Conférence:
- a) a invité instamment les États membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires, conformément au Règlement financier de la FAO;
  - b) a encouragé les membres à continuer de fournir des contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO par l'intermédiaire du Programme de travail et budget intégré, en particulier au moyen d'un financement volontaire plus souple;
  - c) a pris acte du fait que les ajustements apportés aux allocations de ressources et/ou aux cadres de résultats découlant des décisions et des indications de la Conférence, ainsi que de la planification des activités pour 2024-2025, seraient présentés dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2024-2025, qui serait examiné par le Conseil en décembre 2023.

---

<sup>1</sup> C 2023/3; C 2023/3 Annexes web 11 et 12; C 2023/3 Notes d'information 1 à 3; C 2023/LIM/11; C 2023/II/PV/1; C 2023/II/PV/2; C 2023/II/PV/4; C 2023/PV/12.

---

*Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

62. En ce qui concerne la santé financière à long terme de l'Organisation, la Conférence a reporté aux exercices biennaux ultérieurs l'examen de la proposition relative au réapprovisionnement du Fonds de roulement et au financement supplémentaire des obligations liées à l'assurance-maladie après cessation de service, au titre des services passés, et a demandé à la Direction de continuer à étudier d'autres stratégies à cet égard.

63. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

### Résolution 4/2023

#### Ouvertures de crédits budgétaires 2024-2025

#### LA CONFÉRENCE,

**Ayant examiné** le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général,

**Ayant examiné** les ouvertures de crédits nettes, d'un montant total de 1 061 426 000 USD, proposées pour l'exercice budgétaire 2024-2025 au taux de change de 2022-2023 de 1 EUR = 1,22 USD, ce qui suppose des dépenses de 576 712 000 USD et de 397 307 000 EUR,

**Ayant considéré** que les ouvertures de crédits nettes proposées ci-dessus équivalent à 1 021 696 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,12 USD établi pour le budget 2024-2025 après conversion de la part en EUR,

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2024-2025, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts au taux de change de 1 EUR = 1,12 USD comme suit:

	USD
Chapitre 1: Amélioration de la production	160 604 000
Chapitre 2: Amélioration de la nutrition	132 880 000
Chapitre 3: Amélioration de l'environnement	120 692 000
Chapitre 4: Amélioration des conditions de vie	127 117 000
Chapitre 5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	70 973 000
Chapitre 6: Programme de coopération technique	143 133 000
Chapitre 7: Activités de diffusion	72 017 000
Chapitre 8: Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 552 000
Chapitre 9: Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	59 324 000
Chapitre 10: Administration efficiente et efficace	62 298 000
Chapitre 11: Imprévus	600 000
Chapitre 12: Dépenses d'équipement	14 206 000
Chapitre 13: Dépenses de sécurité	22 300 000
<b>Ouvertures de crédits totales (montant net)</b>	<b>1 021 696 000</b>
Chapitre 14: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	123 535 000
<b>Ouvertures de crédits totales (montant brut)</b>	<b>1 145 231 000</b>

b) Les crédits budgétaires (montant net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimatif des recettes accessoires (5 000 000 USD), seront couverts par les contributions des États membres, pour un montant total de 1 016 696 000 USD, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail. Les contributions seront établies en USD et en EUR et comprendront 571 712 000 USD et 397 307 000 EUR, soit un fractionnement de 56 pour cent en USD et 44 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes). Les recettes accessoires sont intégralement libellées en USD;

- c) Les contributions totales dont sont redevables les États membres aux fins de l'exécution du Programme de travail approuvé s'élèveront à 571 712 000 USD et à 397 307 000 EUR. Les contributions dont sont redevables les États membres en 2024 et en 2025 seront réparties selon le barème adopté par la Conférence à sa 43<sup>e</sup> session;
  - d) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État membre, un montant supplémentaire est exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires concernés. Un montant provisionnel de 7 000 000 USD a été prévu à cette fin.
2. **Encourage** les membres à fournir des contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique par l'intermédiaire du Programme de travail intégré.

Adoptée le 7 juillet 2023

## II. Extrait du rapport de la 172<sup>e</sup> session du Conseil (24-28 avril 2023) Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025

### Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025<sup>2</sup>

9. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la présentation du *Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025* et du *Programme de travail et budget 2024-2025* et:
- a) s'est félicité que le *Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025* et le *Programme de travail et budget 2024-2025* soient ancrés dans le Cadre stratégique 2022-2031 et s'inspirent des débats qui se sont tenus lors des conférences régionales de 2022 et à la 171<sup>e</sup> session du Conseil, ainsi que lors des consultations informelles de tous les membres menées sous l'égide du Président indépendant du Conseil;
  - b) a réaffirmé que l'Organisation tenait une place et un rôle uniques dans le cadre d'une transformation cohérente des systèmes agroalimentaires, le cas échéant, compte tenu et en fonction des capacités et contextes nationaux, dans l'optique de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses objectifs de développement durable (ODD), en ne laissant personne de côté;
  - c) a rappelé le rôle important des activités normatives de la FAO fondées sur des données scientifiques et factuelles;
  - d) a souligné qu'il était important de protéger et de financer les activités normatives et techniques de la FAO, y compris le Programme de coopération technique (PCT), ainsi que les conventions, les organes conventionnels, y compris les fonctions de dépositaire, et les accords intergouvernementaux;
  - e) est convenu de la nécessité d'appuyer l'exécution des fonctions essentielles et du mandat de la FAO au moyen de ressources provenant de son budget ordinaire et a souligné que les contributions volontaires devaient être en phase avec la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031;
  - f) est convenu du rôle important et indispensable de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la réalisation du Programme 2030 et a encouragé la FAO à dynamiser et renforcer encore la coopération Sud-Sud et triangulaire;
  - g) a souligné qu'il était important de doter les bureaux décentralisés des ressources nécessaires, notamment les ressources techniques et autres ressources, afin d'améliorer les capacités de l'Organisation en matière de mise en œuvre;
  - h) a insisté sur l'importance des fonctions de surveillance, de contrôle interne et d'appui;
  - i) a recommandé de reporter à des exercices biennaux ultérieurs l'examen des propositions concernant le réapprovisionnement du Fonds de roulement et l'augmentation du financement des obligations liées à l'assurance-maladie après cessation de service, et a demandé à la Direction de continuer de réfléchir à d'autres stratégies à ce sujet;

<sup>2</sup> C 2023/3; C 2023/3 – Annexe web 11; C 2023/3 – Note d'information n° 1; C 2023/3 – Note d'information n° 2; C 2023/3 – Note d'information n° 3; CL 172/7, paragraphes 6 à 8; CL 172/8, paragraphe 5; CL 172/9, paragraphes 20 à 23; CL 172/PV/1; CL 172/PV/2; CL 172/PV/9.

- j) a souligné qu'il fallait que, dans les documents de gouvernance de l'Organisation, des notions, des approches et une terminologie convenues de façon multilatérale soient employées, en privilégiant celles adoptées par ses organes directeurs;
- k) a appelé l'attention sur l'importance de la transformation bleue en tant que domaine prioritaire du Programme (DPP) et plan par étape qui reflètent la vision de la FAO dans le cadre de ses activités visant à parvenir à des systèmes aquatiques durables;
- l) est convenu qu'il fallait réfléchir à la possibilité d'établir un montant du budget situé entre le montant actuellement proposé dans le document C 2023/3 et la valeur nominale du budget 2022-2023, et a encouragé la poursuite des efforts visant à parvenir à un consensus au sujet du montant du budget, question qui fera l'objet de consultations informelles des membres en amont de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence;
- m) est convenu d'envisager un montant du budget qui garantirait à la FAO de pouvoir mener ses activités de base en tant qu'organisme spécialisé afin d'appuyer la réalisation des ODD, dans le cadre de son mandat, en tirant parti de ses avantages comparatifs au sein du système des Nations Unies; et
- n) à cette fin, le Conseil a demandé au Président indépendant du Conseil de mener des consultations informelles auprès des membres en amont de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence, afin d'essayer de trouver un consensus sur le montant du budget.